

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Beyrie-sur-Joyeuse, se sont réunis à 21h à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC et sur la convocation qui leur a été adressée le 05 décembre 2024.

M. MOUSTIRATS est désigné **secrétaire de séance**

Procès-verbal du précédent Conseil municipal

Aucune observation n'étant effectuée sur le PV du Conseil municipal du 08/11/2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

VOIRIE 2024

Dernières factures :

→ **Facture SDEPE** : débouchage du regard de la canalisation d'eaux pluviales sur la route de Méharin pour un montant total de 174,00 € TTC

Demandes d'interventions : M. LARRAMENDY, adjoint en charge de la voirie, présente aux conseillers les différentes demandes de voirie adressées à la mairie :

→ **M. BEGORRE** : suite à des débordements d'eau sur son terrain, il a été constaté que le regard était bouché par les résidus du fauchage, après nettoyage l'écoulement s'est amélioré. M. BEGORRE recréera en fin d'année le fossé avec une mini pelle.

→ **Marion SALLABERRY** : le chemin de LARONDOA a été dégradé suite aux dernières intempéries, elle précise qu'il avait été prévu de refaire ce chemin et demande s'il est possible de faire les travaux. Le maire rappelle que ce chemin a été classé en voirie communale il y a quelques années.

→ **M. et Mme AMESTOY** : un problème d'évacuation d'eaux pluviales au niveau de leur parcelle nécessite une intervention. Le devis établi par l'entreprise LACAZE propose deux solutions.

Ferme TOCOUA : Julien TOCOUA présente les éléments suivants :

→ Le caisson frigo qui était le long de la route depuis l'incendie a été retiré.

→ Il est nécessaire de gratter le talus à l'entrée de son terrain pour dégager un espace plus plat pour que les camions puissent accéder plus facilement.

→ Il faudra certainement prévoir un curage des fossés l'an prochain dans tous les endroits sensibles qui débordent en cas de précipitations importantes.

Travaux prévus : Mardi 17 décembre la route du Bourg sera bloquée de 14h à 15h pour des travaux d'assainissement chez un particulier qui nécessitent l'installation temporaire d'une grue. Un agent communal et un agent départemental seront présents pour réguler la circulation.

Subvention voirie du Conseil départemental perçue : 25 641,71 €

- **Le Maire présente la réunion qui a été organisée en mairie avec MME BRUTHE** : celle-ci a confirmé que la situation financière précaire du département, en raison en particulier des droits de mutations à titre onéreux qui constituent une grande partie des recettes du Département et qui ont considérablement diminué sur 2024. En conséquence, il n'y aura pas de subvention voirie en 2025 et tous les projets seront bloqués.
- **Le Maire explique le principe des amendes de police** qui permettraient de trouver des financements pour la voirie 2025. Le Maire demande donc aux conseillers l'autorisation de rencontrer les services du département pour essayer de trouver des solutions. L'ensemble des conseillers approuve la démarche.

Bâtiments communaux

Factures diverses : M. POCHELU présente les dernières interventions dans les bâtiments communaux :

→ **SARL MAINTENU** :

- Remplacement mitigeur chez M. et MME BORDENAVE (127,20 € TTC)
- Remplacement de la porte des WC publics et du robinet des WC de l'école (417,60 € TTC)

→ **BIAK BAT ELEC** : installation d'un gestionnaire de chauffage à distance pour l'école (896,66 €)

Salle multi-activités : M. POCHELU présente l'état d'avancement des travaux de la nouvelle salle :

- **Travaux installation fibre** : pour relier la nouvelle salle à la fibre il fallait faire une tranchée dans la route de 5m. La tranchée a été réalisée par la société ETCHART pour un total de 1 000,00 € TTC. En effet, comme il s'agit d'un bâtiment neuf, le génie civil est à la charge de la Commune jusqu'à la limite de la propriété, ensuite c'est l'opérateur qui effectue le branchement.
- **Avancement des travaux** : certains artisans devraient terminer fin de semaine prochaine. Ensuite il restera toutes les peintures et un peu d'enrobé mais le reste sera terminé.
 - Il est proposé aux conseillers de visiter la salle entre Noël et le 1^{er} de l'an.
 - Il faudra l'aide de quelques personnes pour aller retirer la clôture autour du terrain avant la pose de la clôture définitive. Par la même occasion, les barrières retirées seront amenées à l'école pour faire une clôture au niveau de l'espace vert qui leur a été mis à disposition.
- **Cuisine** : plusieurs modifications ont été faites au devis initial de LABRUQUERE car certains éléments n'étaient pas indispensables, d'autres manquants. Au final le devis reste identique, c'est simplement le contenu qui a été légèrement modifié. Les conseillers valident les modifications.
 - *Visite cuisine Bidache* : MME MARIAN s'est rendue à la nouvelle cuisine collective de Bidache pour évaluer quel type de mobilier pourrait être le mieux adapté à la nouvelle cantine. Elle a notamment retenu l'idée d'acheter des chaises hautes pour les petits qui permettraient de les installer à table avec les grands et d'éviter d'avoir des tables/chaises réglables.
 - *Achat du mobilier cantine* : plusieurs devis ont été sollicités auprès notamment de collectivités services et bureau pyrénées. D'autres entreprises seront sollicitées (Manutan, Ugap...)

MONTAGNE BASQUE : PARC NATUREL REGIONAL

M. LUCU présente la dernière réunion avec divers ateliers organisés autour de la création d'un **Parc Naturel Régional Montagne Basque** qui regrouperait 111 communes :

- Ce PNR est mis en place par la CAPB et divers syndicats : un **syndicat mixte** a été créé.

- Une **charte** sera rédigée puis proposée à la discussion dans les différents conseils municipaux des villages concernés pour savoir s'ils souhaitent adhérer. Cette Charte fixera les objectifs et les actions à mener pour les 15 prochaines années.
- D'autres **ateliers de travail** seront organisés en 2025.

COMMUNES FORESTIERES

M. MOUSTIRATS présente l'assemblée générale qui a eu lieu en novembre :

- **Budget** 2024 et prévisions 2025
- **Actions envisagées**, notamment pour **utiliser le bois comme énergie renouvelable** des chaufferies moyennes (cela présente de nombreux avantages, y compris pour les forêts car cela permet de valoriser des chutes ou petits bois et de procéder à des éclaircies)
- **Bilan des ventes de bois** (vente sur pied, contrat d'approvisionnement, vente en bord de route à l'amiable) : la CAPB prévoit de créer une charte forestière pour maîtriser la vente du bois.

LA FIBRE DANS LA COMMUNE

Après la rencontre avec Mme BRUTHE, une première réunion en visioconférence a été réalisée puis une réunion en mairie le 11 décembre : les intervenants de la fibre et de THD ont reconnu qu'il y avait un souci de déploiement dans le nord-est de BEYRIE, notamment dans le quartier de M. LARRAMENDY et dans celui de M. MARIAN. Il va falloir trouver une **solution technique** car il n'y a aucune infrastructure sur laquelle se poser.

Les intervenants se sont engagés à **proposer une solution technique d'ici le 25 décembre** pour pouvoir signer les bons de commande et programmer un démarrage de travaux en février 2025.

ECOLE

SFEPA (syndicat de fonctionnement des écoles publiques d'Amikuze) : Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la **continuité du syndicat des écoles**. Mme BELLEAU présente le rôle du syndicat qui est de mutualiser les dépenses des écoles publiques (énergie, téléphone, internet, eau). La question qui ressort aujourd'hui est celle de l'avenir du Syndicat : quel a été et quel est son rôle à ce jour, quel avenir lui destiner ?

- **Demandes des Ikastolas de bénéficier de la participation** : les discussions ont été riches autour de cette question car le SFEPA concerne bien les écoles publiques, il faudrait donc modifier les statuts en cas de maintien du syndicat.
- **Certaines communes s'estiment défavorisées** par rapport à ces participations, notamment quand elles n'ont pas vraiment d'enfants scolarisés

Après échanges, les conseillers confirment leur position adoptée lors du débat de la séance du 26/07/2024 : le Conseil municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE souhaite continuer à adhérer au SFEPA.

Maintenance : l'entreprise Dekra a procédé à la vérification annuelle des panneaux le 03/12, on attend toujours le rapport de vérification

Nouvelle école : le marché pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage a été publié, plusieurs entreprises ont déjà retiré les dossiers. Il est prévu une visite du site le mercredi 18 décembre à 9h30.

CAPB : observatoire fiscal partagé

Le Maire rappelle à l'assemblée que la CAPB et ses communes membres se sont dotées d'un **observatoire fiscal partagé depuis 2018** qui a permis de déployer une **offre d'ingénierie** auprès des communes, en matière de fiscalité directe locale et de dotations (suivi et fiabilisation des bases d'imposition ; aide à la décision et veille concernant l'impact sur le niveau des ressources communales des évolutions législatives et réglementaires). La mise en place, à compter de 2023, du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire du Pays Basque a fait l'objet d'une charte entre la Direction départementale des finances publiques et la CAPB qui intègre cette offre d'ingénierie mise en œuvre dans le domaine de la fiscalité locale.

Afin de conférer une **dimension plus intégrée à l'observatoire fiscal partagé**, il a paru opportun de le formaliser au sein d'un service commun.

Monsieur le Maire propose que la commune intègre le service commun « Fiscalité et Dotations » de la CAPB sous la forme d'une convention. **Le coût de ce service sera pris en charge par la CAPB.** Le Maire précise que si le service évolue et devient payant, il sera toujours possible d'en sortir par une délibération adoptée au plus tard deux mois avant la fin de l'année civile.

L'ensemble des conseillers approuve la délibération par laquelle la Commune décide d'adhérer au service commun « observatoire fiscal partagé » et autorise le Maire à signer la convention avec la CAPB.

Fixation des tarifs de location du mur à gauche

Le Maire rappelle qu'actuellement la location du mur à gauche est au prix de **20 € de l'heure**, douche comprise, sauf certaines associations de Beyrie qui en bénéficient gratuitement.

Le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales précise que la mise à disposition de salles à titre gratuit est **assimilée à une subvention** en nature pour les associations.

M. MARIAN expose une difficulté : la lumière n'est quasiment jamais éteinte par les usagers, Marie-France MARIAN se retrouve plusieurs fois par semaine à éteindre la lumière en arrivant sur place le matin.

Les conseillers votent à l'unanimité pour maintenir le tarif de 20€ de l'heure.

Participation à la prévoyance des agents publics

Le Maire rappelle que l'ordonnance du 17 février 2021 et le décret du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au **financement des garanties de protection sociale complémentaire** de leurs agents.

Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1er janvier 2025 de 7,00 € mensuels par agent. Cette participation peut être mise en place par le biais d'une convention de participation ou via la labellisation de contrats individuels.

Le CDG du département a négocié une convention avec une mutuelle, la MNT, pour couvrir la prévoyance des agents. Cependant, le Maire précise que si l'on adhère à cette convention, les agents communaux seront obligés de prendre la MNT pour bénéficier de la participation de 7,00 €. L'ensemble des conseillers considère qu'il serait plus opportun de laisser les agents libres de choisir leur mutuelle. Dans ce cas, la participation de 7,00 € au titre de la prévoyance doit être versée mensuellement aux agents ayant une mutuelle labellisée pour la fonction publique territoriale (sous réserve de présentation annuelle d'une attestation délivrée par l'assurance attestant de la labellisation dudit contrat).

La délibération approuvant le principe du financement de la collectivité sur les contrats et règlements labellisés et instituant une participation financière à hauteur de 7,00 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 01/01/2025 est adoptée à l'unanimité.

Rencontre avec M. ETCHATS

Une délégation (Julien TOCOUA, Daniel AMESTOY, Sylvie LANNEMAYOU, Thomas ELISSONDO et Sylvain SALLABERRY) a rencontré M. ETCHATS dans le but de **poursuivre les discussions relatives à l'éventuelle construction d'une nouvelle école** près de la salle multi-activités, aux abords du château.

- M. ELISSONDO présente la réunion qui s'est déroulée chez M. ETCHATS : celui-ci, après avoir exposé l'historique des différents projets autour du château, explique qu'il n'est pas encore fixé sur un projet et qu'il est donc difficile pour lui de se positionner par rapport à la vente du terrain à la Commune.
- M. ETCHATS souhaiterait que ses projets de réhabilitation du château soient envisagés conjointement avec les projets de la Commune. Les échanges ont donc principalement tourné autour des projets globaux qui pourraient être envisagés (lieu de mariages, chambres d'hôtes, résidence seniors...).

Le Maire propose une réunion informelle avec les conseillers délégués qui ont discuté avec M. ETCHATS, afin de présenter l'ensemble des propositions qui ont déjà été faites (devis, projets, rencontres avec la CAPB/le CAUE...) : les discussions autour de ces projets ont été multiples et ce depuis de nombreuses années.

Le Maire précise que ces **discussions pourraient être formalisées sous forme d'un comité de réflexion** qui pourrait éventuellement se réunir en mairie. M. ELISSONDO propose de poursuivre les discussions avec M. ETCHATS une fois que l'AMO pour la nouvelle école sera choisi.

Urbanisme depuis le dernier Conseil

PC 24B0008 Demandé	GUERACAGUE Alain Extension bâtiment agricole En cours d'instruction (CDPENAF)
PC 24B0009 Demandé	ETCHATS Richard Réhabilitation Arceteya
PC 24B0010 Demandé	DEMERVILLE Joël Maison individuelle passive à ossature bois

DP 24B0017 Demandée	BONAMOUR Jean-Louis Changement de destination Chalet (habitable)
DP 24B0018 Accordée	SWIETICKLI Frédéric Panneaux photovoltaïques
CU 20B0014 Prorogé	BONAMOUR Jean-Louis Terrain Gaineko Berhua

Prêt de mobilier

M. le Maire présente les différentes demandes de prêt de tables et bancs pour les fêtes de fin d'année (NAVARROT/BETAT Jean-Denis)

Réunion Messenger

Sylvie LANNEMAYOU et les autres conseillers membres de la commission Messenger s'organisent pour rencontrer les associations et préparer la rédaction du bulletin municipal.

A 23h30, les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée.